

PROVINCE DU BRABANT WALLON

COMMUNE D'ORP-JAUCHE

Vieux Chemin de Jauche à 1350 ENINES

Références cadastrales :

25028 ORP-JAUCHE 4^e Division / Enines /
Section A, numéro 168 k

Propriété de :

**PLAN DE MESURAGE, DE DIVISION
ET DE BORNAGE**

Echelle du plan au verso = 1 / 300



Levé et dressé le 2 MAI 2013 par :

Benjamin MASSON
Géomètre-Expert

Rue du Béguinage, 21
1360 Thoremals-les-Beguines
Avenue Emile Vanderveelde, 37
1350 ORP-JAUCHE
Tél. : 01088 83 14
G.A.N. 0479/51.5475
Email: benjamin_masson@skynet.be

SITUATION CADASTRALE.



PROCES-VERBAL DE MESURAGE, DE DIVISION ET DE BORNAGE

L'an deux mille treize, le deux du mois de mai,

Je soussigné, **MASSON Benjamin, géomètre - expert**, légalement admis et assermenté en cette qualité par devant le Tribunal de première instance séant à Nivelles, inscrit au Conseil fédéral des géomètres-experts sous le numéro GEO 04/0380, domicilié à 1360 THOREMBAIS-LES-BEGUINES, rue du Béguinage, 21, et dont le bureau est établi à 1350 ORP-JAUCHE, Avenue Emile Vanderveelde, 37.

agissant à la requête de
JAUCHE qui me demande de procéder au mesurage, à la division et au bornage d'une parcelle sise à 25028 ORP-JAUCHE 4^e Division / anciennement Enines /, connue ou l'avant été sous le numéros 168 k de la section A, dont elle est propriétaire,

déclare :

- avoir effectué toutes les recherches utiles et nécessaires aux besoins de ma mission,
 - avoir, au vu de mes recherches effectuées tant sur le terrain que dans les divers documents consultés, rétabli les limites à la fois sur base d'éléments recueillis sur place, des actes notariés, du plan de mesurage et de bornage levé et dressé le 10 mars 1979 par le géomètre Y. MASSON et du plan de mesurage du LOT 2 levé et dressé le 16 janvier 1990 par le géomètre G. RENQUIN,
 - avoir recherché sur place la présence de bornes existantes ou points de repère (apparents ou non au plan du verso) et en avoir trouvés sous les points 2-3-22-A-C-D-E-F-G-H-K-M-N et O,
 - avoir déterminé la limite périmétrique de la parcelle sur base des documents précités,
 - avoir, selon les indications reçues, divisé la parcelle en deux lots distincts dénommés **LOT A** et **LOT B** au plan du verso,
 - devoir implanter ultérieurement deux nouvelles bornes rouges de type fêno sous les points I et J,
 - avoir, après calculs, trouvé une contenance arrondie de **14 A 05 CA** (ie dis quatorze ares et cinq centiares) pour le **LOT A** issu de la parcelle **A/168 k partie** représentée sous liséré jaune et sous les points **A-B-C-D-E-F-G-H-I-J-A**,
 - avoir, après calculs, trouvé une contenance arrondie de **15 A 00 CA** (ie dis quinze ares et zéro centiare) pour le **LOT B** issu de la parcelle **A/168 k partie** représentée sous liséré bleu et sous les points **L-K-L-M-N-O-P-A**
- En foi de quoi, j'ai rédigé le présent procès-verbal de mesurage, de division et de bornage, pour valoir et servir ce que de droit.

Benjamin MASSON
Géomètre-expert

NUM	DISTANCES
A-B	41.963 m.
B-C	19.635 m.
C-D	6.679 m.
D-E	1.008 m.
E-F	3.629 m.
F-G	20.185 m.
G-H	26.189 m.
H-I	2.413 m.
I-J	27.209 m.
J-A	2.891 m.

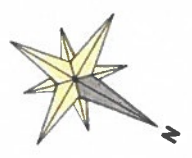
SURFACE = 14 A 05 CA

NUM	DISTANCES
I-J	27.209 m.
J-K	39.956 m.
K-L	30.549 m.
L-M	9.301 m.
M-N	18.229 m.
N-O	6.117 m.
O-I	22.115 m.

SURFACE = 15 A 00 CA

Surface = 14 A 05 CA

Surface = 15 A 00 CA



ab = ancienne borne
nb = nouvelle borne

Vu NE VARIETUR pour être annexé à un acte de vente par Maître Benoît CARTU notaire à TRAIÈVES, le 21 décembre 2014

Voir plan de mesurage et de bornage levé et dressé le 10 mars 1979 par le géomètre Y. MASSON

Voir plan de mesurage du LOT 2 levé et dressé le 16 janvier 1990 par le géomètre G. RENQUIN

M	X	Y
A	145 710	145 040
B	135 178	104 420
C	115 509	103 620
D	108 935	104 478
E	108 135	105 986
F	105 450	108 300
G	109 649	128 197
H	120 366	152 181
I	120 891	154 536
J	147 182	147 528
K	167 520	181 920
L	145 450	203 043
M	130 057	198 287
N	128 008	181 787
O	125 703	178 121
1000	101 132	101 563
1001	113 604	145 807
1002	127 434	143 807
2	103 010	160 070
3	189 485	100 000
22	100 032	95 650
28	136 820	130 755
29	129 084	132 817
30	125 274	118 513

(Handwritten signatures and initials)

PROVINCE DU BRABANT WALLON

25028 ORP-JAUCHE 4^e Division / Enlès /
Section A, numéro 168 k.

PROPRIETE DE :

Rue Bois des Fosses, n° 55 - 1350 ORP-JAUCHE

**PLAN DE MESURAGE, DE DIVISION
ET DE BORNAGE**



Levé et dressé par :
Benjamin MASSON
Géomètre-expert
Rue du Béguinage, 21
1360 THOREMBAIS-LES-BEGUINES
Avenue Emile Vanderveelde, 37
1350 ORP-JAUCHE
Tél : 010/88.93.14
GSM : 0479/51.54.75
E-mail : benjamin_masson@skynet.be

Signature :

(Handwritten signature)

Date : 2 MAI 2013.

Echelle : 1 / 300

REMARQUE : Voir procès-verbal de mesurage, de division et de bornage au verso

